

FACTURE

Site Web <http://www.tellus.com>

Rejoignez nous sur notre page Facebook TELLUS

Service relations clients :

48140 LE MALZIEU VILLE - Tél.0466426601 - Fax.0466426619

Merci de bien vouloir envoyer votre règlement :

à l'ordre de : **TELLUS**

à : **SCA AXEREAL - 36 Rue de la Manufacture - CS 40639 - 45166 OLIVET Cedex**

Rib pour virement : FR76 1680 6008 2011 1836 5900 139 BIC: AGRIFRPP868

EI VISTOUR XAVIER

M VISTOUR XAVIER

LABOUYGUE

COMIAC

46190 SOUSCEYRAC EN QUERCY

N°Ident. T.V.A. Client : FR04491486452

PAGE 1

Client Fact.	Date Doc.	N° Document
801702 A01	28/03/2025	FAC 51258

Désignation de l'article	REM	Quantité	Poids en KG	Prix unitaire	Unité Tarif	Prix Unit. NET	TVA	Montant
Cde n° 599516 du 20/01/2025 BL n° 56001 du 27/03/2025 Dépôt 801702 000 EI VISTOUR XAVIER / M VISTOUR XAVIER LABOUYGUE COMIAC 46190 SOUSCEYRAC EN QUERCY			CAYROLS			0155 NAT	HALIE	
FE EMBALPRO 750/1650 NOI "Hors périmètre de certification OQUALIM-RCMA"		120,000	120,000		U	71,47	7	8576,40
ECO CONTRIBUTION 9498 . Unité TARIF VU LL-EB	D	120,000	120,000	6,53	U	6,53	7	783,60

8876895

Conformément à l'article L441-6 du Code de Commerce, le non-paiement partiel ou total d'une facture à l'échéance rend exigibles de plein droit des pénalités égales à trois fois le taux d'intérêt légal majoré de trois points appliquées sur le montant TTC. Une indemnité forfaitaire de recouvrement de 40€ pourra être perçue en sus des pénalités de retard.

CODE TVA	TAUX	TOTAL H.T.	TAXES	TOTAL H.T.	9360,00 EUR
7	20,00	9360,00	1872,00	TOTAL T.V.A	1872,00 EUR
				TOTAL T.T.C	11232,00 EUR
NBRE COLIS	POIDS TOTAL	ECHEANCE	MODE DE REGLEMENT	MONTANT A REGLER :	11232,00 EUR
240,00	240,00	26/04/2025	Chèque bancaire CH 30 jours Net		

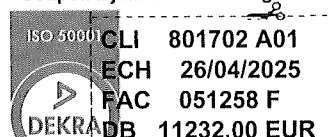
CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET CLAUSE DE PROPRIETE AU VERSO
TVA Acquittée sur les débits Pas d'escompte pour paiement anticipé

S.A.S. TELLUS au capital de 47.879.398 Euros

R.C.S.CUSSET B 382 236 214 - SIRET 382 236 214 00013 - N° Ident T.V.A. FR 68 382 236 214
B.P. - 03140 SAINT GERMAIN DE SALLES



Coupon à joindre à votre règlement



CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Objet et champ d'application : Les présentes conditions générales de vente constituent, conformément à l'article L. 441-6 du Code de commerce, le socle unique de la relation commerciale entre les parties. Toute commande de produits implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur sauf accord dérogatoire exprès et préalable de notre société. Tout autre document que les présentes conditions générales de vente et notamment catalogues, prospectus, publicités, notices n'a qu'une valeur informative et indicative, non contractuelle.

2. Les commandes : Par commande il faut entendre tout ordre portant sur nos produits figurant sur nos tarifs et accepté par notre société accompagné du paiement de l'acompte éventuellement prévu sur le bon de commande. Les commandes sont passées soit par téléphone, fax, courriel et doivent parvenir à nos bureaux au moins 3 jours ouvrables avant la date de livraison souhaitée pour le vrac et 5 jours pour le sac. En cas de commande dites « Urgente » du jour pour le lendemain (24h) un forfait énergétique sera appliqué suivant le montant en vigueur (200 €). En cas de modification de la commande par le client, notre société sera déliée des délais convenus pour son exécution.

3. Les livraisons

3.1. Délai : Les délais minimums de livraison de 72h sont donnés qu'à titre informatif et indicatif et dépendent notamment de l'ordre d'arrivée des commandes. Notre société s'efforce de respecter les délais de livraison qu'elle indique à l'acceptation de la commande en fonction du délai logistique de référence dans la profession et à exécuter les commandes sauf en cas de circonstances hors de son contrôle et notamment d'un cas de force majeure tel que décrite à l'article 8 des présentes. Tout retard par rapport aux délais indicatifs de livraison initialement prévus ne saurait justifier une résiliation de la commande passée par le client et enregistrée par notre société et ne saurait donner lieu à retenue, compensation, pénalité ou dommages et intérêts.

3.2. Livraison minimum : La quantité minimale de commande pour les produits en sacs est d'une palette et pour les produits en vrac 3 tonnes. Les frais de livraisons sont appliqués suivant le montant minimum de commande en vigueur (40 €). Le transfert des risques sur les produits vendus par notre société s'effectue à la sortie de nos usines. A compter du transfert des risques, jusqu'au jour du paiement intégral du prix, le client s'engage irrévocablement à faire son affaire personnelle de tous risques concernant ces produits (pertes, vols, destruction partielle ou totale ...) et à supporter toutes les charges d'assurances liées.

3.3. Bons de livraison : Présentés par les chauffeurs, les bons de livraison doivent être signés et valident l'acceptation des produits dans leur quantité et qualité. Le client autorise le transporteur à livrer les produits commandés nécessaires à son activité, en son absence, et à porter la mention « absent » au lieu et place de sa signature sur le bon de livraison. Le client ne pourra pas invoquer son absence de signature sur le bon de livraison pour contester l'exécution de la livraison. En cas de capacité insuffisante pour recevoir l'intégralité d'une commande, le tonnage retourné donnera lieu à l'application d'une indemnité de transport à hauteur de 25 % de la valeur des produits n'ayant pu être réceptionnées.

3.4. Réception et réclamation : La réception sans réserve des produits commandés par le client couvre tout vice apparent et/ou manquant et l'acceptation de la livraison des produits vendus implique leur agrément définitif par l'acheteur. En cas de vices apparents ou manquants, toute réclamation quelle qu'en soit la nature portant sur les produits livrés ne sera acceptée par notre société que s'ils ont fait l'objet de réserves lors de la livraison et qu'elles ont été notifiées à la société par écrit en lettre recommandée avec accusé de réception dans le délai de 48 heures ouvrées de la livraison. Il appartient à l'acheteur de fournir toutes les justifications quant à la réalité des vices apparents ou manquants constatés. La réclamation effectuée par l'acheteur ne suspend pas le paiement par le client des produits concernés.

Aucun retour de produit ne pourra être effectué par le client sans l'accord préalable exprès de notre société. Les frais de retour ne seront à la charge de notre société que dans le cas où un vice apparent ou des manquants sont effectivement constatés par cette dernière.

3.5. Suspension des livraisons : En cas de non-paiement intégral d'une facture venue à échéance après mise en demeure restée sans effet dans les 48 heures, notre société se réserve la faculté de suspendre toute livraison en cours et/ou à venir.

4. Tarif : Notre tarif s'applique à tous nos clients à la même date. Celui-ci pourra être revu en cours d'année après information de nos clients. Toute modification tarifaire sera automatiquement applicable à la date indiquée sur le nouveau tarif. Nos prix sont calculés nets sans escompte sur une base de paiement à 30 jours et s'entendent hors taxes et franco de port sauf accord préalable express convenu avec le client.

5. Paiement :

5.1. Modalités de paiement : Le prix sera payable à date d'échéance figurant sur la facture conformément aux conditions de paiement convenues entre les parties selon les modalités ci-dessous et selon la législation en vigueur.

Les paiements à 10 jours donnent lieu à une escompte de 0,5%.
Les paiements convenus à 45 jours donnent lieu à une majoration de 0,4%.
Les paiements convenus à 60 jours donnent lieu à une majoration de 0,8%.

5.2. Mode de paiement : Les modes de paiement suivants peuvent être utilisés :

- Virement bancaire
- Prélèvement bancaire
- Traite

5.3. Non-paiement : Toute somme non payée à échéance donnera lieu par le client au paiement de pénalités fixées au taux de 12% par an exigible le jour suivant la date de règlement figurant sur la facture et seront automatiquement et de plein droit acquises au vendeur, sans formalité aucune ni mise en demeure préalable. Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement, d'un montant de 40 euros sera due, de plein droit et sans notification préalable par le client en cas de retard de paiement. Le défaut de paiement à l'échéance fixée entraînera l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues outre les intérêts légaux, l'indemnité forfaitaire de recouvrement et les frais de justice éventuels.

5.4. Incident bancaire : Tout incident bancaire induira la facturation de 40 euros de forfait de traitement.

6. Réserve de propriété : Le vendeur se réserve la propriété des produits désignés sur le bon de commande jusqu'au paiement intégral de leur prix en principal, intérêts et accessoires. À défaut de paiement du prix à l'échéance convenue le vendeur pourra reprendre les produits, la vente sera résolue de plein droit si bon semble au vendeur et les acomptes déjà versés lui resteront acquis en contrepartie de la jouissance des produits dont aura bénéficié l'acheteur. Toute clause contraire, notamment insérée

dans les conditions générales d'achat est réputée non écrite et ce conformément à l'article L. 624-16 du code de commerce. En cas d'ouverture d'une procédure de redressement ou liquidation judiciaire, les commandes en cours seront automatiquement annulées et notre société se réserve le droit de revendiquer les produits en stock.

7. Garantie des vices cachés : Notre société garantit ses produits contre les vices cachés selon les conditions qui suivent : Notre garantie ne concerne que les vices cachés. Un défaut de conception n'est pas un vice caché. Nos clients étant des professionnels, ils sont réputés avoir reçu toutes les informations techniques relatives à nos produits. La dénonciation du vice caché doit se faire dans un délai d'un mois suivant la livraison des produits. Le client doit vérifier les produits à la livraison, ce contrôle devant notamment porter sur la qualité, les quantités et les références des produits et leur conformité à la commande. Aucune réclamation ne sera prise en compte passé un délai de huit jours à compter du jour de la livraison.

Il est convenu qu'après l'expiration de ce délai, le client ne pourra invoquer un vice caché ou la non-conformité des produits y compris au titre d'une demande reconventionnelle pour se défendre à l'occasion d'une action en recouvrement de créances engagée par notre société. A défaut du respect de ces conditions, la responsabilité de notre société vis-à-vis du client à raison d'un vice caché ne pourra être mise en cause. Notre garantie ne s'applique qu'aux produits qui sont devenus régulièrement la propriété de l'acheteur et ne s'applique qu'aux produits entièrement fabriqués par notre société.

8. Force majeure : Sont considérés comme des cas de force majeure ou cas fortuits les événements indépendants de la volonté des parties déchargeant notre société de son obligation de livrer dans les délais initialement prévus tels que grèves du personnel, barrière de dégel, barrages routiers arrêtés municipaux et préfectoraux, incendie, guerre, tempête, inondation, épidémie, arrêts de production dues à des pannes fortuites, difficultés d'approvisionnement sans que cette liste soit limitative.

9. Imprévision : En cas de changement de circonstances imprévisibles lors de la conclusion du contrat, conformément aux dispositions de l'article 1195 du Code civil, la partie qui n'a pas accepté d'assumer un risque d'exécution excessivement onéreuse peut demander une renégociation du contrat à son cocontractant.

10. Attribution de juridiction : L'élection de notre domicile est faite par notre société à son siège social. Tout différend au sujet de l'application des présentes conditions générales de vente et de leur interprétation de leur exécution et des contrats de vente conclus par notre société ou au paiement du prix sera porté devant le tribunal de commerce du siège de notre société quel que soit le lieu de la commande de la livraison et du paiement et même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

11. Renonciation : Le fait pour notre société de ne pas se prévaloir à un moment donné de l'une des clauses des présentes ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses.

12. Droit applicable : Toute question relative aux présentes conditions générales de vente ainsi qu'aux ventes qu'elles régissent qui ne serait pas traitée par les présentes stipulations contractuelles sera régie par la loi française à l'exclusion de tout autre droit.

13. Acceptation du client : Les présentes conditions générales de vente sont expressément agréées et acceptées par le client, qui déclare et reconnaît en avoir une parfaite connaissance, et renonce, de ce fait, à se prévaloir de tout document contradictoire et, notamment, ses propres conditions générales d'achat.

14. Données personnelles : Les données personnelles recueillies auprès du client font l'objet d'un traitement informatique réalisé par notre société. Elles sont enregistrées dans notre fichier clients et sont indispensables au traitement de sa commande. Ces informations et données personnelles sont également conservées à des fins de sécurité, afin de respecter les obligations légales et réglementaires. Elles seront conservées aussi longtemps que nécessaire pour l'exécution des commandes et des garanties éventuellement applicables. Le responsable du traitement des données est notre société. L'accès aux données personnelles sera strictement limité aux employés du responsable de traitement, habilités à les traiter en raison de leurs fonctions. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à des tiers liés à l'entreprise par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées, sans que l'autorisation du client soit nécessaire. Dans le cadre de l'exécution de leurs prestations, les tiers n'ont qu'un accès limité aux données et ont l'obligation de les utiliser en conformité avec les dispositions de la législation applicable en matière de protection des données personnelles. En dehors des cas énoncés ci-dessus, notre société s'interdit de vendre, louer, céder ou donner accès à des tiers aux données sans consentement préalable du client, à moins d'y être contrainte en raison d'un motif légitime. Si les données sont amenées à être transférées en dehors de l'UE, le client en sera informé et les garanties prises afin de sécuriser les données lui seront précisées.

Conformément à la réglementation applicable, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement pour motif légitime, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse postale ou email suivante : qdur@avil.com. En cas de réclamation, le client peut adresser une réclamation auprès du délégué à la protection des données personnelles de notre société.

15. Conditions et informations relatives aux produits phytopharmaceutiques : Les présentes conditions générales de vente s'appliquent également à la vente de produits phytopharmaceutiques. Les commandes de produits phytopharmaceutiques à usage professionnel est réservée aux clients attestant de leur qualité d'utilisateurs professionnels par la présentation des justificatifs visés par la réglementation en vigueur et aux personnes pour le compte desquelles des utilisateurs professionnels vont utiliser ces produits sous réserve des conditions et de la présentation des justificatifs prévus à cet effet par la réglementation en vigueur. Les fiches de données de sécurité (FDS) des produits phytopharmaceutiques vendus peuvent être demandées à notre société. Le client est averti que tout utilisateur d'un produit phytopharmaceutique doit lire l'étiquette du produit et la fiche de données de sécurité avant son utilisation. L'utilisateur doit veiller aux conditions d'emploi des produits et au port des équipements de sécurité. L'utilisateur s'engage à respecter la gestion des emballages vides (EVPP) et des produits phytopharmaceutiques non utilisables (PPNU).

16. Assurance responsabilité civile : Notre société a souscrit un contrat d'assurance responsabilité civile dans le cadre de ses activités de distribution de produits phytopharmaceutiques à usage professionnel.

SIGNATURE CLIENT	DATE SIGNATURE
	SIGNATURE DU COMMERCIAL